

Mme Marcelle Monzeglio  
Conseillère Municipale  
Grasse A Tous

### **Budget Primitif 2009**

Monsieur le Sénateur – maire,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Quand on étudie le budget primitif 2009, nous trouvons des postes budgétaires qui laissent perplexes.

L'immeuble Iacomini a été acquis par la ville sous mandat de Maître H. De Fontmichel, pour permettre une extension du Musée d'Art et d'Histoire de Provence. Depuis 1995, il a été laissé à l'abandon et nécessite maintenant 300 000 euros de mise en conformité.

Nous savons bien qu'un immeuble s'entretient, au risque sinon de se délabrer très vite, et c'est une situation que la ville de Grasse ne peut ignorer.

Des travaux de rénovation menés à temps auraient évité cette dépense. Quand aux travaux ultérieurs de réfection de ce bâtiment ils restent à programmer !

Dans le même budget, pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux, est prévue une somme équivalente de 300 000 euros, les écoles n'ayant droit qu'à 200 000 euros.

L'année dernière, l'ensemble des locaux scolaires n'a pas bénéficié de grands travaux, les opérations de désamiantage les ont remplacés.

Pourtant, les besoins ne manquent pas : un hall d'entrée d'école, est dans un état de décrépitude avancée, indigne d'un local accueillant du public ; une école se retrouve avec des portes d'entrée condamnées –depuis décembre 2008- en l'attente de travaux et avec les problèmes de sécurité engendrés par cette situation. Dans une autre, des portes, signalées comme dangereuses, ont provoqué un accident...et la liste n'est pas exhaustive.

La liste des travaux qui restent à réaliser, dans les prévisions 2008, concernant les bâtiments communaux et scolaires accuse un retard inquiétant pour un montant de 57 500 euros.

Les retards accumulés sont causes à leur tour de dégradations encore plus coûteuses et de risques d'accident avec, ne l'oublions pas, un public d'enfants.

Alors, la priorité dans les choix budgétaires, devrait concerner l'entretien, la réfection, la mise aux normes des locaux communaux, et en premier lieu ceux qui accueillent du public, en particulier du public scolaire.

Si on met en parallèle les 500 000 euros prévus pour l'entretien des locaux communaux et la tranche 2009 du MIP on comprend clairement les priorités d'une équipe : réalisations de prestige, pour une vocation touristique de la ville.

Cet aspect du développement de la ville se fait au détriment de secteurs qui sont prioritaires pour la population.